

#StopAbandon : Lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

publié le 26 juin 2024 intranet du MASA

Le **29 juin** se tient la journée mondiale de lutte contre les abandons d'animaux de compagnie. Cette journée, qui se tient chaque année le dernier samedi du mois de juin, est l'occasion de rappeler les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour la prévention et la protection des animaux de compagnie.

En France, **entre 750 000 et 1 million d'animaux** sont adoptés chaque année. En 2023 la SPA a constaté une légère hausse de l'abandon des animaux : environ **45 000 animaux abandonnés ou maltraités** ont été pris en charge par la SPA. Pour lutter contre ce fléau, un ambitieux dispositif gouvernemental en faveur de la protection animale continue de se déployer.



#Stopalabandon

L'abandon est un acte passible de :

 **3 ans**
d'emprisonnement

 **45 000 €**
d'amende



Le ministère relaie ce message auprès de ses agents depuis plusieurs années. Il s'agit de :

- **Sensibiliser.** Il s'agit de mettre en place des campagnes de communication sur la question du bien-être animal et des règles de bases relatives à la vente d'animaux.
- **Organiser et accompagner.** L'objectif est de contribuer au financement des campagnes de stérilisation des animaux errants, d'investir dans les infrastructures des refuges et associations, ou encore de faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour les plus démunis.
- **Sanctionner.** Le renforcement des sanctions contre la maltraitance animale et la multiplication des contrôles d'identification sont des leviers majeurs de la lutte contre l'abandon.

<https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/stopabandon-lutter-contre-l-abandon-des-animaux-de-compagnie-a25091.html>

Le 29 juin, n'oubliez pas, l'adopter c'est s'engager !

A consulter également :

- [#StopAbandon : le clip de campagne](#)
- [Retrouvez dans le dossier #StopAbandon toutes les informations sur ce dispositif gouvernemental](#)